

« Des processus de changements en cours aux projets personnalisés... Quelles plus-values pour les jeunes accompagnés ? »

ARGUMENTAIRE :

Des notions de parcours, des dispositifs et des nouvelles coopérations sur un territoire, de la fonction "appui-ressource" et de la nomenclature des besoins et des prestations, ... où en est-on ? D'une disparition des SESSAD évoquée à Montpellier en 2016, aux « SESSAD toujours présents mais différents » des journées nationales 2018 de Nantes, nous mesurons, de ce point de vue, les incertitudes et interrogations que génère la période de transition que nous connaissons.

Lors de la journée de l'association régionale des SESSAD, le 7 juin 2018, la question de la temporalité de la mise en œuvre des réformes dans le processus en cours de transformation de l'offre médicosociale avait été abordée. L'interdépendance de ces réformes (tarification, autorisation et nouvelles nomenclatures, contractualisation, ...) est assurément un atout en matière de cohérence, mais sans doute aussi un frein à leur traduction effective et rapide sur le « terrain ». Cet état de fait enlève de la visibilité sur les actions à mener et trouble la compréhension par les équipes des établissements et services des orientations prises.

Les évolutions sociétales, les démarches de désinstitutionnalisation, le « virage inclusif », ... portent le développement de nouvelles formes de coopérations, de nouvelles organisations et de nouveaux outils qui font évoluer les pratiques des professionnels. Les dispositifs, tels qu'expérimentés par les ITEP puis mis en œuvre, semblent une avancée majeure. Mais il est encore difficile de développer et de rendre opérationnelles pour le plus grand nombre ces dispositions, du fait par exemple, de la complexité et des contraintes que pose le cahier des charges des décrets et instructions relatifs aux dispositifs. D'autres freins, aussi bien culturels que techniques, peuvent être identifiés. Il nous semble aussi que la mise en œuvre des dispositifs doit être envisagée dans l'espace plus large du concept de plateformes au sein d'un territoire de référence. Il s'agit sûrement là de parler plus de nouvelles stratégies de coopérations entre ESMS, avec l'éducation nationale, avec les structures de droit commun, ... que d'innovations proprement dites pour apporter les réponses les plus adaptées aux besoins des personnes. La fonction « appui-ressource et partenariats institutionnels », sur un territoire, qui signe l'activité des SESSAD depuis leur origine, est identifiée comme une prestation dans les nomenclatures SERAFIN PH. La simplification des catégories proposée par la réforme des autorisations initie le mouvement de décloisonnement de nos établissements et services. La nomenclature SERAFIN PH a aussi pour enjeu, à partir de l'identification des besoins des personnes et des prestations proposées pour y répondre, de favoriser des logiques de services, de projets individualisés et de parcours.

« Tous ces éléments nous invitent à nous appuyer sur l'expérience, l'expertise et l'essence même des missions des SESSAD qui devraient être un des leviers essentiels dans cette évolution ».

Le 6 juin 2019, nous vous proposons une journée d'échanges pour réfléchir ensemble à la place des SESSAD dans le paysage médicosocial de demain, à partir d'une analyse des politiques publiques à l'œuvre et des retours d'expériences présentées par des professionnels des services.

Le Président
Jean-Luc ESCALÉ